

SEANCE DU 19 MARS 2008

Date de la convocation : 15 mars 2008

Etaient présents : MM Jean ARRUFAT, Jacques BERNARD, Alain BLANQUER, Jean-Philippe CAZABAT, Laurent GAUTREAU, Christian OLLIER, Pierre USSELMANN, Mmes Christiane D'HALLUIN, Chantal MONNIER PUJOL, Hélène MARCHAL, Marie-Claude de MURCIA

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Claude de MURCIA

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués communautaires
2. Indemnités de fonction des élus
3. Frais de transport et de séjour des élus et du personnel
4. Recrutement du personnel communal

1. Désignation des délégués communautaires

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la Communauté de Communes du Clermontais (CCC).

Principales actions :

Développement économique, action pour le pays cœur d'Hérault, les ordures ménagères, urbanisme (PAE...), construction et entretien, équipement, bâtiments municipaux (culturels ou administratifs),

En projet, des actions pour la petite enfance et jeunesse, pour le tourisme et la culture.

Après ces explications, il informe l'assemblée qu'elle doit désigner 2 délégués communautaires titulaires et 2 suppléants. Sont élus à l'unanimité des présents :

Premier délégué : Alain BLANQUER, maire – suppléant : Jacques BERNARD, 1^{er} adjoint

Deuxième délégué : Chantal MONNIER PUJOL – suppléant : Jean ARRUFAT, 3^{ème} adjoint

2. Indemnités de fonction des élus

Alain BLANQUER précise qu'il faut une délibération pour officialiser la mesure annoncée en public : le renoncement des élus à toucher les indemnités de fonction.

Vote - le renoncement à l'indemnité de fonction est voté à l'unanimité : 11 voix.

3. Frais de transport et de séjour des élus et du personnel

Afin de dédommager les élus et les membres du personnel des éventuels frais de déplacement, et de séjour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les modalités et les conditions de règlement sur la base du décret 2006-781 du 3 juillet 2006. Il propose de prendre la grille de la fonction publique pour le remboursement des frais kilométriques et autres.

Le taux actuel en vigueur a été fixé par l'arrêté ministériel de la fonction publique en date du 24 avril 2006 portant revalorisation des indemnités kilométriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement des frais de transport et de séjour des élus et du personnel communal, sur ordre de mission du Maire.

4. Recrutement du personnel communal

Le maire et le 3^{ème} adjoint ont rencontré :

Sylviane Arrufat la secrétaire de mairie qui a exprimé le souhait d'avoir un mi-temps, soit de 12 h 30 à 17 h 30.

Dominique Berthomieu, actuellement agent contractuel (responsable de l'entretien de la commune et de la station de lagunage) – Il souhaite passer de 12 h 30 à 30 heures.

Le conseil avait envisagé la possibilité d'embaucher Monsieur BERTHOMIEU sous CDI, mais ce n'est juridiquement pas possible. Deux choix sont possibles : ne pas renouveler son contrat à l'échéance en mai, ou l'embaucher en tant qu'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, stagiaire.

En sachant

- qu'il est souhaitable que les heures d'ouverture de la mairie au public soient augmentées,
 - que la station de lagunage demande 12 heures de travail par semaine dont une obligatoirement le samedi ou le dimanche,
 - que pendant les vacances de Dominique la station soit toujours être entretenue,
 - que les heures pour les travaux d'entretien du Mas Roujou et de Lieuran sont insuffisantes,
- Il précise le surcoût annuel pour la commune : **13 644 €** ce qui correspond aux indemnités du Maire et des adjoints.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'augmenter le temps de travail de Madame ARRUFAT de 12h30 à 17h30,
- de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe TNC 30h,
- d'employer une personne en contrat d'accompagnement pour l'emploi à 20 heures.

Vote – la création des trois emplois est voté à l'unanimité : onze voix

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement l'emploi TNC 2 heures pour l'entretien du gîte est vacant : le conseil va se renseigner s'il faut une délibération pour recruter une personne à temps partiel.

Avant d'en terminer avec ce 3^{ème} point Jacques Bernard signale qu'il serait souhaitable d'ouvrir un cahier de consignes pour les deux agents techniques afin de mieux gérer tous les travaux de la commune.

5. Les commissions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres des commissions. Il ajoute que ces commissions effectueront des permanences ouvertes au public.

Jean Philippe Cazabat propose que toutes les décisions arrêtées en commission seront automatiquement soumises au vote des élus.

Avant l'ouverture des commissions au public un travail préliminaire sera nécessaire.

Commissions :

Eau et assainissement : Pierre Usselman / responsable, Jean Arrufat, Christian Ollier, Jacques Bernard

Finances : Alain Blanquer / responsable, Jean-Philippe Cazabat, Hélène Ollier

Animation, patrimoine, vie associative : Hélène Ollier /responsable, Chantal Monnier-Pujol, Jean-Philippe Cazabat, Marie-Claude de Murcia

Communication : Marie-Claude de Murcia / responsable, Chantal Monnier-Pujol, Pierre Usselman

6. Questions diverses

1/ Hélène Ollier rappelle que pendant la visite du lagunage organisée par la mairie précédente on lui avait parlé de trois tranches de travaux pour réaliser le réseau des eaux usées qui actuellement dans une partie de Lieuran est commun avec celui des eaux pluviales. Sa question – y a-t-il actuellement dans les projets une tranche de travaux prévue. Réponse de Pierre Usselmann : non.

2/Hélène Ollier propose que pour les futurs travaux notamment des réseaux souterrains de prendre des photos pour dans l'avenir avoir des repérages sûrs si l'on doit intervenir sur ses réseaux.

Réponse de Jacques Bernard : pourquoi pas, mais en principe en mairie on est tenu d'avoir les plans de tous les réseaux. Sur tous les nouveaux travaux les entreprises doivent donner les renseignements techniques des réseaux et des cartes précises.

3/Alain Blanquer propose de mettre rapidement en concurrence les entreprises de travaux publics de la commune avec un marché à bon de commande.

Après renseignements demandés aux entreprises sur les prix pratiqués on choisit la mieux disante et on lui donne le marché des travaux de la commune sur un an.

Pour les petits travaux (trous à boucher sur les routes, chemin et autres) Jean Arrufat et Christian Ollier proposent que cela se gère en interne avec le personnel communal.

4/Pierre Usselmann signale que les habitants de Belle fontaine ont demandé que soit sécurisée la traversée du lieu dit.

Les habitants du lotissement des Figuières ont demandé la même chose pour l'arrivée sur Lieuran par la route de Villeneuve.

Dans les deux endroits les automobilistes roulent trop vite, réfléchir à la meilleure solution pour les ralentir.

5/Répondeur pour permettre au public, pendant les absences de la secrétaire de Mairie, de laisser un message s'il y a une urgence. Jean-Philippe Cazabat signale que pour installer le répondeur il faut deux lignes téléphoniques car quand la secrétaire de Mairie s'absente c'est le fax qui se met en route automatiquement au 1er appel.

Ce problème sera à régler avec Sylviane Arrufat car le fax étant assez perfectionné il est peut être possible qu'il reconnaisse les appels fax des appels téléphoniques.

6/Accueil du public : Laurent Gautreau propose que l'on étudie un plan de travail pour la secrétaire de Mairie plus ergonomique ainsi que l'on fabrique une banque d'accueil pour le public. Cela se fera en concertation avec la secrétaire.

7/ **Urgent** : Pierre Usselmann informe que la déclaration d'utilité publique du captage du Mas Roujou est à renouveler rapidement.

Jean Arrufat précise qu'il faut rapidement trouver un moyen pour avoir de l'eau pour nettoyer la cuve de bâchage à la station de lagunage. Moyen proposé : Le plus rapide et le mieux adapté serait un puits avec une pompe thermique.

8/ Logements : Alain Blanquer pense qu'il faudrait visiter les bâtiments communaux et en vérifier l'état. Pourquoi pas si les locataires acceptent le principe de la visite.

Il est précisé que le propriétaire est responsable de l'extérieur mais pas de l'intérieur.

Il est décidé de vérifier si l'on a en mairie pour chaque locataire l'attestation de responsabilité civile ainsi que l'attestation d'assurance incendie, dégâts des eaux. Depuis quelques années c'est une obligation pour le locataire de les fournir.

9/Une lettre concernant le débroussaillage autour des maisons pour éviter le feu (50 mètres autour) est partie ces jours ci. Il faut que ce dernier soit effectué avant le 16 avril. Il faudra contrôler si c'est fait. SI ce n'est pas effectué la Mairie fait faire et envoie la facture.

10/Le journal – titre retenu « Le petit lieuranais »

Les onze conseillers seront pour la commune les correspondants. Le 1er numéro est en préparation.

Dates à retenir

Vendredi 21 mars –

Mairie – 16 h 00 - Commission communication

18 h 00 –Commission eau et assainissement

Lundi 31 mars – 18h00 – conseil municipal

Permanence du maire et des adjoints tous les jeudis à 17 h 00

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 25 mars 2008